

Saint-Martin-d'Hères, le 12 mars 2026

Conseil d'Administration du 12 mars 2026 Délibération n°CA-2026-03

Nature : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Approbation du procès-verbal n°2 du conseil d'administration du 9 décembre 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le projet de procès-verbal n°2 du Conseil d'administration du 9 décembre 2025,

Considérant ce qui suit :

Le projet de procès-verbal n°2 du Conseil d'administration du 9 décembre 2025 est présenté en séance.

Monsieur Jean-Luc NEVACHE, président du Conseil d'Administration, précise qu'il met au vote ce projet de procès-verbal n°2 de la séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2025 mais qu'il n'a participé ni au débat ni au vote de la délibération n°CA-2025-43 proposant à Madame la Rectrice de la région académique de nommer six personnalités en raison de leurs compétences parmi les membres du conseil d'administration, concernée par ce procès-verbal.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Procès-Verbal n°2 de la séance du Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2025, annexé à la présente délibération

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	07
Votes « Pour » :	28
Votes « Contre » :	00
Abstention :	01

Jean-Luc NEVACHE



Président du Conseil d'Administration